

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑰ Numéro de dépôt: 89402624.4

① Int. Cl.⁵: E05D 5/02 , E05D 7/08

⑱ Date de dépôt: 26.09.89

⑳ Priorité: 27.09.88 FR 8812573

⑦ Demandeur: **O. MUSTAD & FILS - S.A.**
Rue Clarin-Mustad B.P. no.1
F-76480 Duclair(FR)

④③ Date de publication de la demande:
04.04.90 Bulletin 90/14

⑦② Inventeur: **Clement-Grandcourt, Frédéric**
Rue Clarin-Mustad
F-76480 Duclair(FR)

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑦④ Mandataire: **Sauvage, Renée**
Cabinet Sauvage 100 bis, avenue de
Saint-Mandé
F-75012 Paris(FR)

⑤④ **Dispositif polyvalent à insert modulaire et réversible pour la fixation d'ensembles verriers, notamment impostes ou dormants et portes.**

⑤⑦ La présente invention concerne un dispositif polyvalent de fixation pour ensembles verriers caractérisé en ce qu'il comporte une partie centrale indépendante dite "insert" (1) de largeur appropriée, adaptable aux différentes épaisseurs des feuilles de verre (8) par l'adjonction de rondelles (13) en ses points de fixation (6) réglables longitudinalement, et aux différents ensembles d'assemblage des parties fixes et mobiles par l'intermédiaire de 2 moyens (5) et (14) pour la réception des axes de rotation de la porte, ou muni d'un axe (2) rétractable et amovible, au moyen d'une vis de réglage passant à travers une fente (4) située de chaque côté de l'insert (1), la tête (3b) étant toujours placée du côté intérieur du local.

Ces moyens (5), (14) et (2) sont disposés dans des plans de symétrie, permettant de coopérer avec tous les organes de rotation haut ou bas, gauche ou droite, sur les parties fixes ou mobiles.

L'insert (1) vient se loger dans l'encoche (7) prévue à cet effet, et est maintenu dans cette dernière à l'aide de 2 flasques (10) et (10b), avec interposition d'un joint antidérapant (16) entre les flasques (10) et (10b) et le verre (8).

Les flasque (10) est fixé sur l'insert à l'aide d'une vis creuses (12); le second (10b) vient se fixer sur le premier par des vis (11) dans les vis (12), le flasque

(10b) étant toujours placé côté intérieur du local afin de rendre les vis inaccessibles et inviolable de l'extérieur; le dispositif comprend également des caches de décoration amovibles fixés côté dormant. Le dispositif selon l'invention peut servir d'axe aux chassis ouvrant pivotant. La combinaison de ces pièces modulaires et réversibles, peut répondre à de nombreuses possibilités de pose en partie haute ou basse, sur parties fixes ou mobiles, à gauche ou à droite, tant pour les normes françaises qu'étrangères.

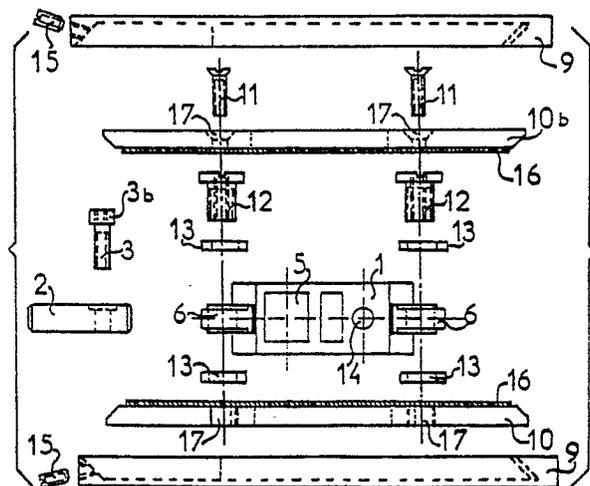


FIG. 3

EP 0 362 044 A1

**DISPOSITIF POLYVALENT A INSERT MODULAIRE ET REVERSIBLE POUR LA FIXATION D'ENSEMBLES
VERRIERS, NOTAMMENT IMPOSTES OU DORMANTS ET PORTES.**

La présente invention concerne un dispositif polyvalent à insert modulaire et réversible pour la fixation d'ensembles verriers, notamment impostes ou dormants et portes.

La fixation des ensembles verriers pour le montage des vitrines par exemple, a toujours été un problème délicat en raison de la fragilité du matériau.

Les ensembles métalliques servant habituellement à ces fixations sont différents selon qu'ils sont destinés aux parties fixes (dormants, impostes) ou aux parties mobiles (portes) et selon l'épaisseur de la feuille de verre.

Même si certaines pentures sont dites universelles et réduisent partiellement les stocks, elles ne répondent pas à toutes les variantes de pose.

Pour remédier à ces inconvénients, la présente invention concerne un dispositif polyvalent de fixation dont la partie centrale indépendante, appelée "insert", modulaire et réversible est de largeur appropriée, adaptable particulièrement aux différentes épaisseurs des ensembles verriers par l'adjonction de rondelles en ses points de fixation, le dit insert venant se loger dans l'encoche variable prévue à cet effet par les maîtres verriers.

Cet insert est pourvu de deux moyens pour la réception de pivots de la porte, ou muni d'un axe rétractable et amovible, lesquels sont disposés dans des plans de symétrie par rapport aux plans médians longitudinal et transversal du dit insert, lui permettant de coopérer avec tous les organes de rotation tant haut que bas, que sur les parties fixes ou mobiles.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description ci-après faite en référence aux dessins ci-annexés dans lesquels :

La figure N° 1 représente une vue latérale de l'"insert" dans une forme préférentielle d'application, venant se loger dans l'encoche du verre de forme variable prévue à cet effet.

La figure N° 2 représente la partie centrale d'un dispositif de fixation selon l'invention, posé sur une feuille de verre.

La figure N° 3 représente, en vue décomposée, en élévation, les divers éléments constitutifs du dispositif polyvalent de fixation dans une de ses formes d'application.

Les figures 4 à 11 représentent, en vue latérale et de face, 4 variantes de l'insert selon l'invention, ayant les mêmes caractéristiques, mais adaptés aux normes allemandes et européennes et réglables longitudinalement.

La figure 12 représente en A et B les deux flasques d'un dispositif selon l'invention, adapté

aux normes allemandes et européennes, en équerre, pour fixation sur l'imposte et sur le dormant.

La figure N° 13 représente en A et B les deux flasques d'un dispositif selon l'invention, adapté aux normes allemandes et européennes, pour fixation sur parties fixes ou mobiles.

La figure N° 14 représente un dispositif selon l'invention fixée sur le dormant avec une platine vissée.

La figure N° 15 représente l'implantation de divers dispositifs selon l'invention, sur parties fixes et sur portes.

La figure N° 16 représente le même dispositif que sur la figure 14, mais fixée avec une patte à scellement.

La figure N° 17 représente le dispositif selon l'invention posé sur porte en partie haute.

La figure 18 représente le même dispositif que la figure N° 17, mais posé en partie basse.

La figure N° 19 représente un dispositif selon l'invention, en équerre, pour fixation en partie haute, sur l'imposte et sur le dormant.

La figure N° 20 représente comme la figure N° 15, une autre implantation des dispositifs selon l'invention.

La figure N° 21 représente un châssis oscillant utilisant le dispositif selon l'invention pour son axe de rotation.

La figure N° 22 représente le réglage de l'axe haut selon l'invention, par rapport à l'axe base, à l'aide d'un fil à plomb.

La présente invention a en conséquence pour but, la réalisation d'un dispositif polyvalent à insert modulaire et réversible pour la fixation d'ensembles verriers, de bonne résistance mécanique, permettant un serrage important de la glace sans risquer de se déformer, qui puisse être monté rapidement par un seul opérateur, qui ne puisse pas être démonté de l'extérieur du local fermé et qui comporte des caches de décoration amovibles.

Le dispositif de fixation selon l'invention tel que représenté sur les figures 1 - 2 et 3, comprend notamment un insert (1) de largeur appropriée adaptable aux différentes épaisseurs des volumes verriers (8). Le réglage se fait par l'adjonction de rondelles (13) dont l'épaisseur sera fonction de celle de la feuille de verre (8), posées en ses points de fixation (6), de telle sorte que la feuille de verre (8) et l'insert (1) soient toujours dans le même axe.

L'insert (1) vient se loger dans l'encoche (7) prévue à cet effet par les maîtres verriers dans laquelle il reste maintenu à l'aide de deux flasques (10) et (10b) en acier traité, garnis de joints (16)

antidérapants, destinés à pincer énergiquement la feuille de verre (8), fixés de part et d'autre au moyen d'un ensemble de vis creuses (12) et (11) du commerce, le premier flasque (10) étant fixé sur l'insert (1) à l'aide de la vis creuse (12), le second (10b) se fixant sur le premier (10) par l'intermédiaire de vis (11) dans les vis (12). Le flasque (10b) est toujours placé du côté intérieur du local afin de rendre le dispositif inviolable de l'extérieur.

Lorsque le dispositif est fixé on y adjoint des caches (9) de décoration amovibles, fixés côté dormant à l'aide de vis (15).

L'insert (1) est adaptable aux différents ensembles d'assemblage des parties fixes et mobiles par l'intermédiaire de deux moyens (5) de forme carrée ou rectangulaire et (14) de forme cylindrique pour la réception des axes de rotation (31) et (2) de la porte (26) ou muni d'un axe (2) rétractable et amovible au moyen d'une vis (3) de réglage passant à travers une fente (4) située de part et d'autre de l'insert (1) de telle sorte que quelle que soit la position de l'insert (1), la tête (3b) de la vis (3) soit toujours posée côté intérieur du local. Ces moyens (5), (14) et (2) sont disposés dans des plans de symétrie, permettant de coopérer avec tous les organes de rotation hauts ou bas, gauche ou droite, sur les parties fixes ou mobiles.

Selon les figures 4, vue latérale, et 5, vue de face, les oreilles de fixation (6) de l'insert (1) disposent d'un trou oblong permettant de le faire coulisser latéralement dans le dispositif de fixation selon l'invention, et de régler la position de la porte (26) par rapport au dormant (33). Cet insert est adaptable aux encoches (7) pratiquées par les trempeurs des différents pays et ne comprend qu'un moyen cylindrique (14) de coopération avec les autres ensembles de fixation. Il comprend deux fentes (4) de part et d'autre pour recevoir un axe (2) amovible et rétractable.

L'insert (1) selon les figures 5 et 6 présente les mêmes caractéristiques que sur les figures 1, 2 et 3, mais avec les trous oblongs de fixation (6) identiques à ceux des figures 4 et 5, permettant le réglage de l'insert (1).

Les figures 8 et 9 représentent un insert (1) identique à celui des figures 4 et 5 mais dont le moyen (5) est de forme rectangulaire pour coopérer avec l'axe (31) du pivot de sol (32).

L'insert (1) représenté sur les figures 10 et 11 présente à la fois les moyens (4), (14) et (5) des figures 4, 5, 8 et 9 ainsi que l'axe (2) des figures 1 et 6.

Les inserts (1) selon les quatre variantes ci-dessus (figures 4 à 11) sont tous réglables et adaptables aux normes allemandes et européennes.

Les deux flasques (10) et (10b) représentés en A et B sur la figure 12, selon l'invention, sont

adaptés aux normes allemandes et européennes et correspondent aux encoches (7) faites par les trempeurs étrangers. Ils sont destinés aux dispositifs de fixation en équerre (23) représentés sur la figure 19, pour le raccordement en partie haute, des dormant (24) et imposte (25).

Les deux flasques (10) et (10b) représentés en A et B sur la figure 13, comme les précédentes sont adaptées aux normes étrangères et peuvent être utilisées pour les dispositifs de fixation représentés sur les figures 14, 16, 17 et 22, en partie haute ou basse, à gauche ou à droite, sur parties fixes ou mobiles.

Le dispositif selon l'invention représenté sur la figure 14, comprend une platine (19) fixée sur le dormant (24).

La figure 16 représente le même dispositif que la figure 14, mais fixé sur le dormant à l'aide d'une patte à scellement (20).

Les figures 17 et 18 représente toujours le même dispositif mais posé en partie haute (figure 17) et basse (figure 18) d'une porte (26).

Sur les figures 15 et 20 sont représentées les différentes possibilités de position du dispositif selon l'invention.

La figure 21 montre le dispositif selon l'invention servant d'axe de rotation (29) et (30) pour un chassis ouvrant pivotant (27) et son cadre (28).

La figure 22 représente le réglage des axes (2) et (31) par rapport au dormant (33) à l'aide d'un fil à plomb (34) pour l'ajustement de la porte (26) afin de permettre la pose par un seul monteur.

Le dispositif de fixation selon l'invention permet, avec la combinaison des pièces ci-dessus décrites, plus particulièrement insert (1) et flasques (10) et (10b), de répondre à toutes les possibilités de pose, en partie haute ou en partie basse, sur parties mobiles (26) ou fixes (imposte (25) ou dormant (24)), simplement en changeant le sens et en réglant l'insert (1), et ce, tant pour les normes françaises qu'étrangères.

Revendications

1- Dispositif polyvalent à insert (1) modulaire et réversible pour la fixation des ensembles verriers, notamment impostes (25) ou dormants (24) et portes (26) caractérisé en ce qu'il comporte une partie centrale indépendante dite "insert" (1) de largeur appropriée adaptable aux différentes épaisseurs des feuilles de verre (8) par l'adjonction de rondelles (13) en ses points de fixation (6) et aux différents ensembles d'assemblage des parties fixes et mobiles par l'intermédiaire de deux moyens (5) et (14) pour la réception des axes de rotation (31) et (2) de la porte (26), ou muni d'un axe (2) rétractable et amovible, au moyen d'une vis (3) de réglage

passant au travers d'une fente (4) située de chaque côté de l'insert (1), la tête (3b) de la dite vis (3) pouvant alors n'être toujours accessible que de l'intérieur, ces moyens (5), (14), et (2) étant disposés dans des plans de symétrie, permettant de coopérer avec tous les organes de rotation haut ou bas, gauche ou droite, sur les parties fixes ou mobiles, le dit insert (1) venant se loger dans l'encoche (7) variables prévue à cet effet par les maîtres verriers, maintenu dans cette dernière à l'aide de deux flasques (10) et (10b), un joint antidérapant (16) étant interposé entre chaque flasque (10) et (10b) et le verre (8), le premier flasque (10) étant fixé sur l'insert (1) à l'aide de vis creuses (12), le second (10b) venant se fixer sur le premier par l'intermédiaire des vis (11) dans les vis (12), le dit flasque (10b) étant toujours posé à l'intérieur afin de rendre le dispositif inviolable de l'extérieur.

2 - Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que les oreilles (6) de fixation de l'insert (1) disposent d'un trou oblong permettant de faire coulisser l'insert (1) à l'intérieur du dit dispositif, et de régler la position de la porte (26) par rapport au dormant (33), le même insert (1) pouvant être adapté aux différentes encoches (7) pratiquées par les trempesurs des différents pays.

3 - Dispositif selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que l'insert (1) peut ne comporter qu'un seul des moyens (5), (14) ou (2) de coopération des dispositifs de fixation entre eux à la fois ou bien deux ou les trois ensemble.

4 - Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il peut servir pour le raccordement des axes (29) et (30) des châssis ouvrant pivotant (27).

5 - Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que son prémontage sur les volumes verriers peut se faire en atelier ou sur le site, la pose finale pouvant être effectuée par un seul monteur, l'alignement des axes haut (2) et bas (31) pouvant se faire à l'aide d'un fil à plomb (34).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

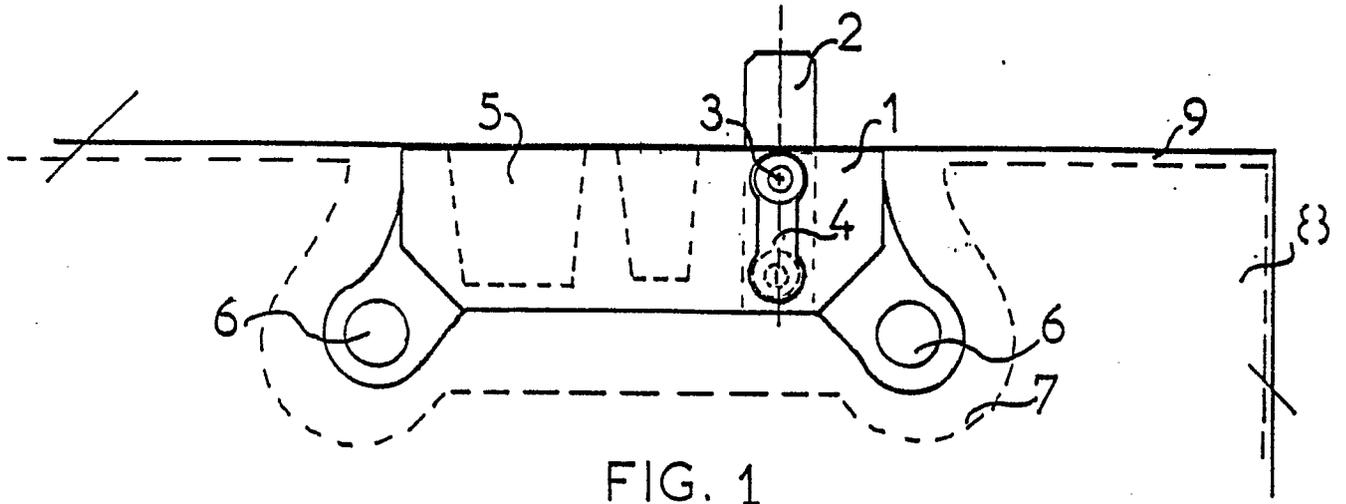


FIG. 1

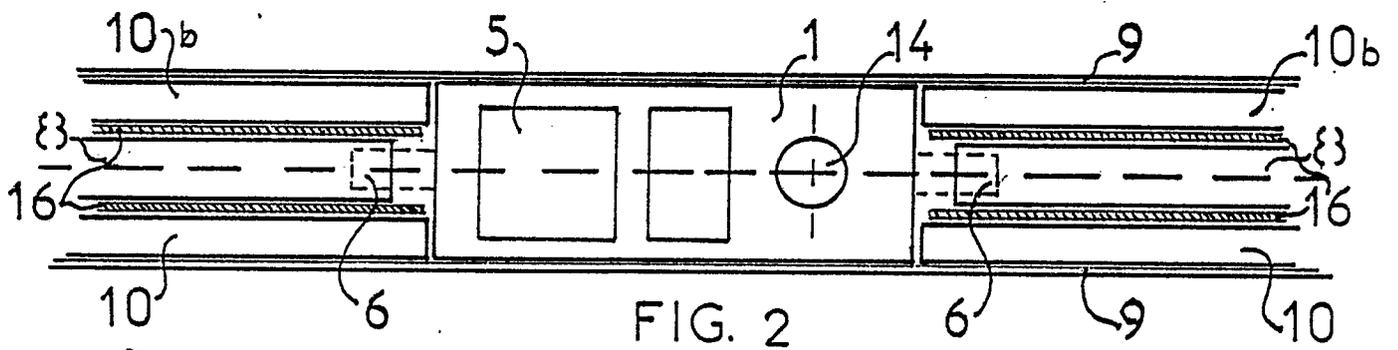


FIG. 2

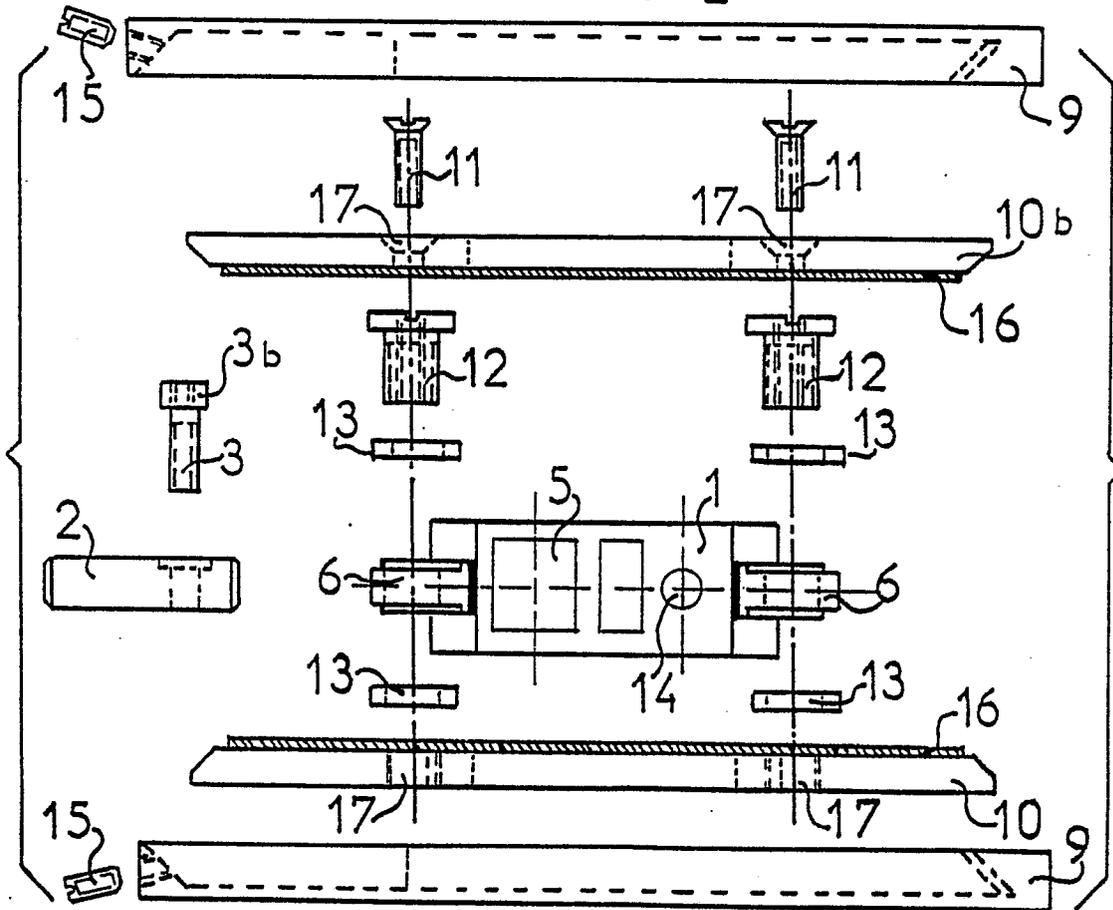


FIG. 3

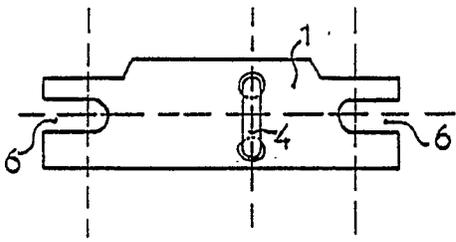


FIG. 4

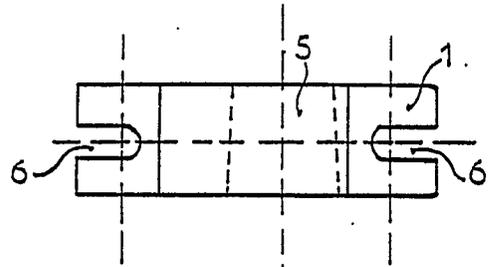


FIG. 8

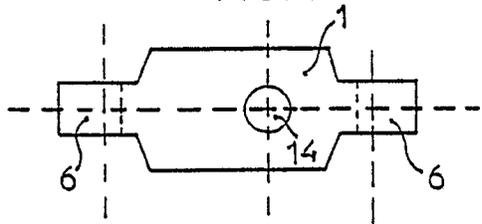


FIG. 5

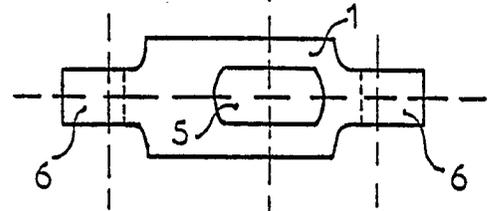


FIG. 9

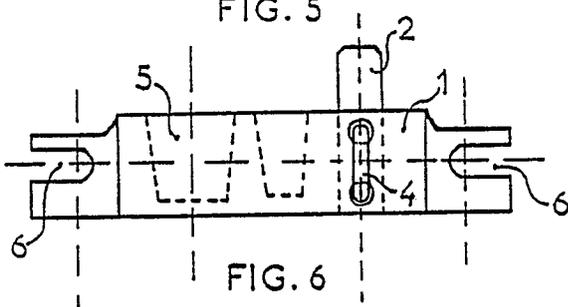


FIG. 6

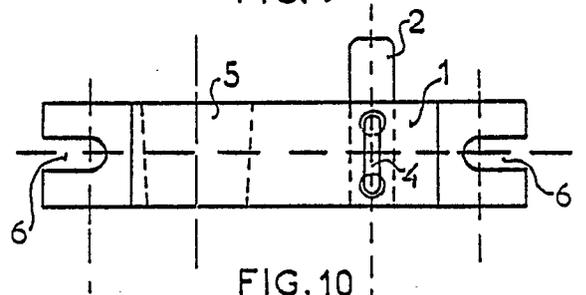


FIG. 10

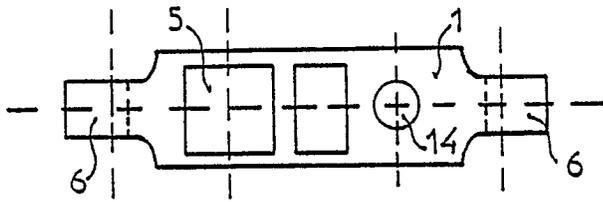


FIG. 7

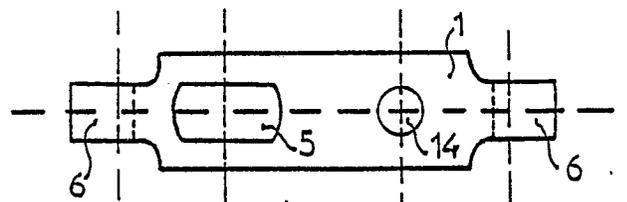


FIG. 11

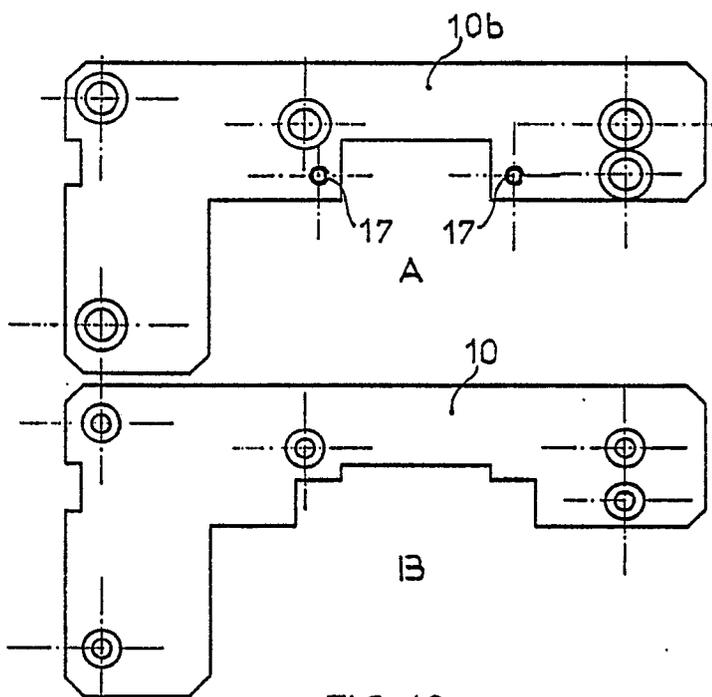


FIG. 12

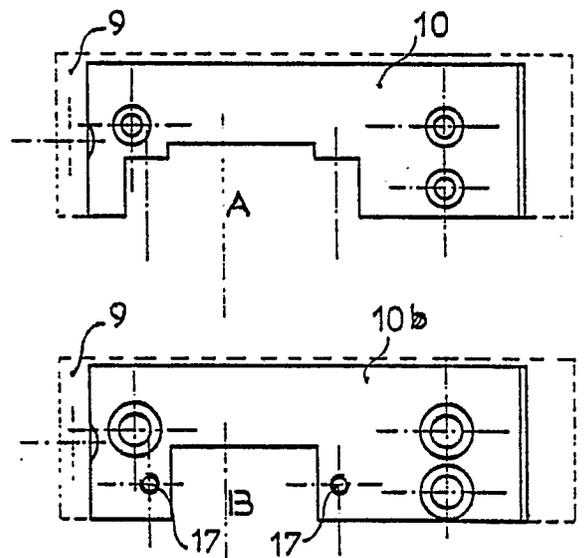


FIG. 13

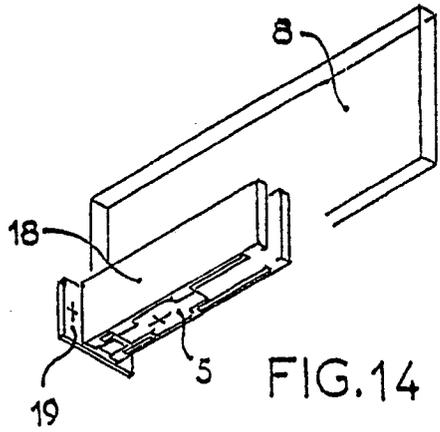


FIG. 14

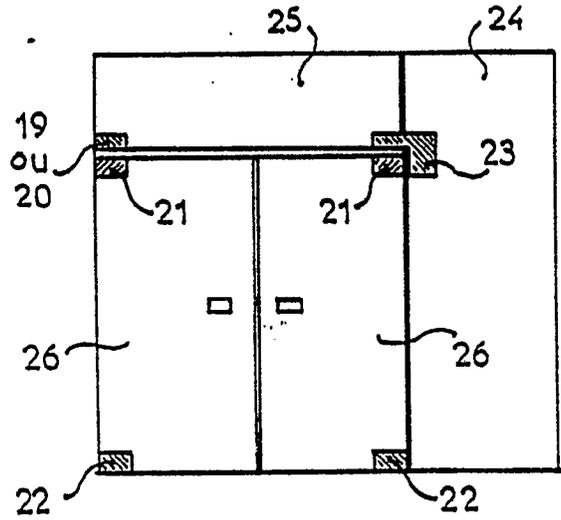


FIG. 15

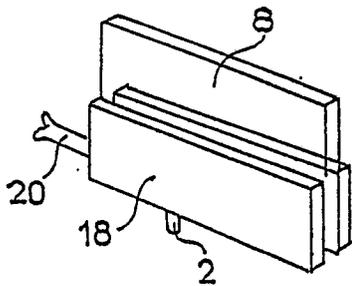


FIG. 16

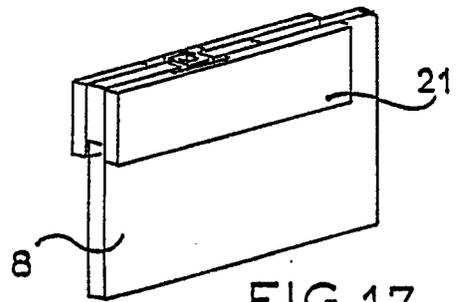


FIG. 17

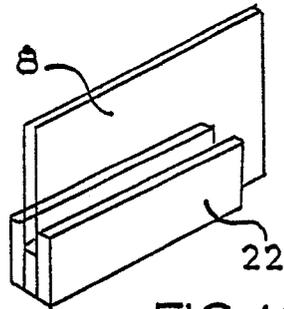


FIG. 18

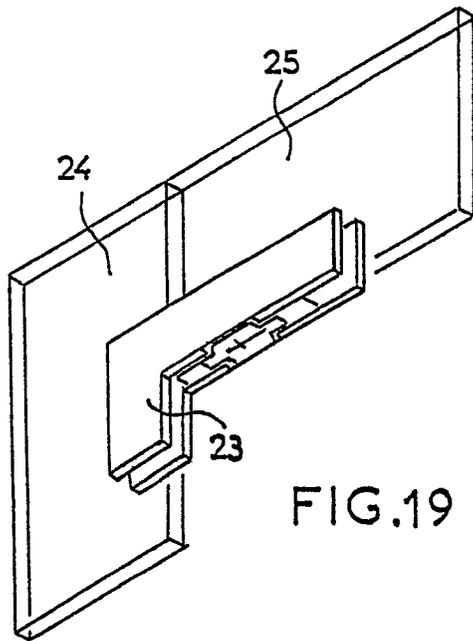


FIG. 19

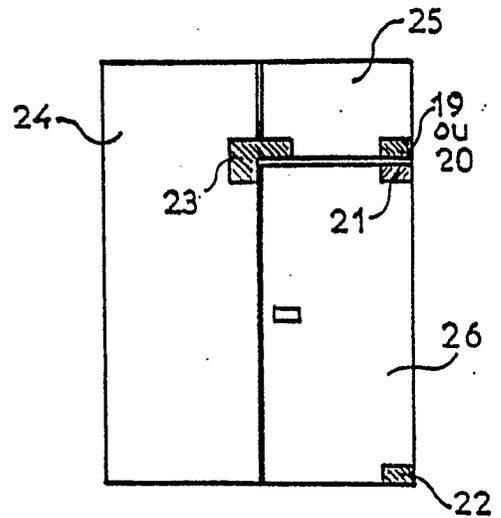


FIG. 20

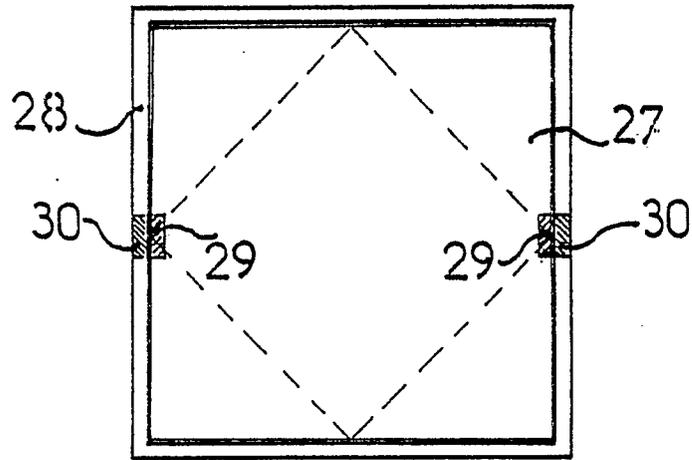


FIG. 21

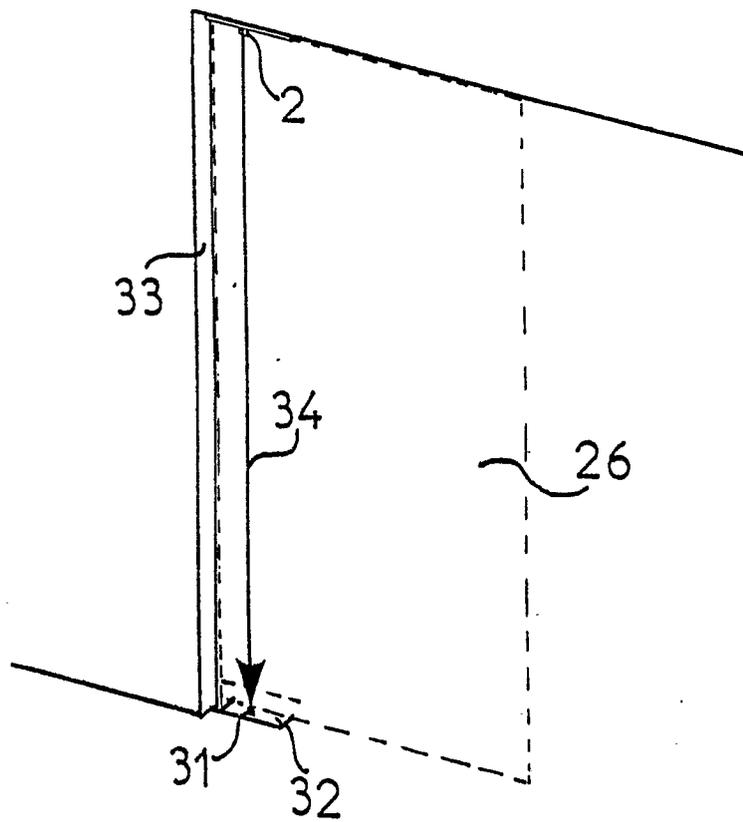


FIG. 22



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	FR-A-1 573 219 (MARINONI) * Page 2, lignes 9-23; figures 1-4 * ---	1,3	E 05 D 5/02 E 05 D 7/08
A	FR-A-1 580 427 (CENTRALE D'ACHATS DES MIROITIERS FRANCAIS) * Page 2, lignes 18-24; page 3, lignes 30-34; page 4, lignes 1-35; figure 1 * ---	1,3	
A	EP-A-0 035 143 (VEGELA) * Page 6, lignes 20-32; page 7, lignes 1-11 * ---	2	
A	FR-A-2 560 274 (LONGONI) * Résumé; page 2, lignes 17-26 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			E 05 D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 20-12-1989	Examineur NEYS B.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			